



II

*Le Chargé d'affaires ad interim de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique
au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 13 juillet 1962.

N° 14

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 118, en date du 3 juillet 1962, concernant la suspension des péages pour le canal de Welland et une modification consécutive du Tarif des péages inséré dans l'Échange de Notes du 9 mars 1959.

Le Gouvernement des États-Unis me charge de vous faire connaître qu'il agrée la proposition de suspendre les péages pour le canal de Welland et de modifier en conséquence le Tarif des péages susmentionné.

Votre Note et la présente réponse constitueront donc entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Canada un Accord modifiant le Tarif des péages inséré dans l'Échange de Notes de 1959, eu égard à la suspension des péages pour le canal de Welland.

Agréé, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

WILLIS C. ARMSTRONG

Son Excellence

Monsieur Howard C. Green

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa

Échange de Notes entre le CANADA et le MEXIQUE

Mexico le 30 juillet 1962

En vigueur le 29 août 1962

42-208-550

163724